



CONSEIL SYNDICAL du 16 mai 2022

Rapport n° 20220516 – o6c

Objet : Créations de postes saisonniers

Mesdames, Messieurs,

Pendant la période estivale 2022, durant laquelle l'activité du Syndicat reste intense, mais qui correspond également à une période de congés annuels pour les agents, il est proposé de renforcer les services par des agents non titulaires.

En application des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et plus particulièrement de son article 3, il est possible de faire appel à du personnel saisonnier.

Ces agents sont recrutés pour une durée de un mois maximum par agent.

Aussi, je vous propose de créer 6 emplois saisonniers, au grade d'Adjoint administratif, afin d'exercer les fonctions d'agent administratif dans les différents services du syndicat, à répartir durant la période estivale, entre les mois de juillet et août, et selon les besoins exprimés et validés des services.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne